

Reclassement fonction publique territorial

Par **vcedricc**, le **29/03/2009** à **03:36**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire, parceque j'ai un petit soucis à vous exposez et sur lequel je voudrai avoir un avis juridique. (malheureusement je n'ai pas étudié ce genre de cas précis lors de ma capacité de droit)

Ayant été gravement malade, je suis en arrêt maladie depuis juillet 2007. Actuellement en [i:36xji4h2]Congé maladie de Longue Durée[i:36xji4h2], [i:36xji4h2]je devrai réattaquer le boulot[i:36xji4h2], à ma demande et [i:36xji4h2]en mi-temps thérapeutique fin juillet 2009 [i:36xji4h2](donc après 2 ans d'inactivité).

Hors j'ai entamé des discussions avec ma DRH dans ce sens.

Il se trouve que les médecins (spécialiste, expert, conseil et prévention) me mettent inapte définitif sur le poste que j'occupais jusqu'alors ([i:36xji4h2]titulaire FPT[i:36xji4h2] comme agent d'accompagnement social et culturel spécialisé dans le public sdf). Et suis assez d'accord avec eux sur le fait que je ne peux reprendre sur ce poste précis. De toute façon, j'ai reçu un courrier en novembre 2008 m'annonçant que je ne disposais plus de mon poste et qu'il se permettait de le réattribuer à quelqu'un d'autre (celui-ci est le seul du genre dans toute la région Rhone-Alpes, donc pas de réaffectation sur poste similaire possible).

En réponse à ma demande de reclassement, la DRH m'a proposé qu'un seul poste : celui d'agent d'entretien (faire du ménage...).

Ca fait plus de 10 ans que je travail (privé et public confondu dans des secteurs variés - sécurité, formation, courants faibles, santé et social, avec à côté des rôles de direction au niveau associatif) et au vu de mon CV, je trouve que cette proposition de reclassement est complètement mal venu et rabaissante étant donné mes compétences et la tenu de mes postes précédents. Avant ma titularisation (en 2007) ils n'hésitaient pas à me confier les remplacement de moniteur-éducateur et d'éducateur spécialisé (entre 2005 et 2006).

Ai-je la possibilité de refusé ? Peuvent-ils me licencier ?

Ai-je un recours pour me voir proposer un poste acceptable au vu de mes compétences ?

Sont-ils dans l'obligation de me proposer plusieurs postes ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses

PS : il est tard, donc soyez indulgents quant aux fautes d'orthographe et grammaticales  wink